

□ Violence : drones et paintball, ok ! Et pourquoi pas le taser ???

écrit par Jacques Martinez | 16 novembre 2024

LaProvence.

Rodéos urbains : le maire de Compiègne veut autoriser le paintball pour les policiers

Par La Provence

Publié le 15/11/24 à 10:05





LaProvence.

Rodéos urbains : le maire de Compiègne veut autoriser le paintball pour les policiers

Par LaProvence
Publié le 13/11/2014 à 10:00



Par ailleurs, l'ancien responsable du RAID, Bruno Pomart, s'est déclaré vendredi, partisan du taser pour neutraliser un agresseur et, surtout, sans risque mortel !



□ C'est lors du débat des Grandes Gueules sur RMCStory de vendredi que Bruno Pomart a préconisé d'armer les policiers tant de la Police Nationale que les municipaux de tasers à l'image des États-Unis qui ont déjà utilisé des milliers de fois cette arme « non létale »

c'est-à-dire sans aucun risque mortel -sinon un mort dû uniquement à la chute de la personne visée et non à la décharge électrique...-

□Comme l'a expliqué ce policier d'expérience, *« sortir une arme létale, c'est quelque chose de terrible pour un policier. Du moment où on sort une arme pour neutraliser quelqu'un, c'est très grave et on sait les suites judiciaires que cela peut avoir. »*. Le taser (nom d'une marque devenu, comme «frigidaire», un nom commun) existe déjà depuis de nombreuses années aux États-Unis : c'est une arme intermédiaire que l'on appelle P.I.E. pour « Pistolet à impulsions électriques ». □Comme l'explique Bruno Pomart, le taser *« balance une balle avec un petit harpon au bout et qui permet, pas de neutraliser mais d'interpeler le plus facilement possible un individu récalcitrant. »*

□Quelle est l'importance d'une telle arme ?

□*« Cela évite le contact physique, et donc cela évite les critiques de personnes qui dénoncent l'obligation, par exemple, de faire une cravate à quelqu'un d'agressif pour le neutraliser ou de devoir se mettre à 3 ou 4 pour le maîtriser. »*

□*« Et le risque mortel est nul puisque, comme l'a montré une vidéo, lors des démonstrations, le volontaire jouant l'agresseur n'est porteur que d'un t-shirt et, après être tombé (là, pour la démonstration, il était retenu par ses collègues), en quelques minutes, il a retrouvé toute sa vigueur. »*

Quant à la douleur, l'ancien du RAID répond en connaissance de cause puisqu'il a été lui-même volontaire lors d'une démonstration (d'ailleurs, le fait que n'importe qui puisse s'adonner à un tel « essai » démontre que le taser n'est pas dangereux, sinon de telles démonstrations seraient interdites.

« C'est 5 secondes d'intensité ! explique Bruno Pomart, vous recevez 15 000 volts ! Mais avec un ampérage de 0,00012 ! 15

000 volts en vrai, t'es mort ! Mais là, tu as une rupture neuro-musculaire qui se fait, ça dure 5 secondes... Les deux premières secondes, tu sens que ça va... Mais les 3 autres, tu sens que t'es... » Sous-entendu « ratatiné » !

□ **Combien de temps pour revenir à la normale ? Le policier est formel :**

□ « Assez rapidement... Mais cela permet aux policiers, une fois ces 5 secondes passées, d'intervenir plus facilement pour pouvoir menotter la personne. »

À la question essentielle, « peut-on mourir d'un coup de taser ? » le policier est formel et des plus rassurants : « C'est arrivé une fois sur une chute malheureuse... Alors que le taser est utilisé -notamment aux États-Unis- des milliers de fois ! »

□ « Avec le nouveau taser, on peut tirer dix coups ! Et c'est intéressant pour les policiers car cela peut être utilisé comme une autre arme : tu peux tirer plusieurs coups entre 2 et 13 mètres. » □ Avec un taser, « on protège les policiers et l'agresseur, » affirme Bruno Pomart.

D'ailleurs, comme l'a expliqué un auditeur, Damien, policier municipal à Charleville-Mézières (Ardennes) : lui-même doté d'un taser, il n'a eu à le sortir qu'une seule fois, et, aussitôt la personne « en voyant le pistolet jaune, s'est rendue ». □ **C'était un idée de l'inventeur : son taser devait être immédiatement identifiable par la personne visée grâce à sa couleur jaune des plus voyantes, afin d'entraîner un réflexe de dissuasion de sa part comme l'a d'ailleurs précisé Bruno Pomart :**

« Le taser est jaune, on le voit plus qu'une arme de poing et quand tu le sors, on se dit « ouf », il va se passer quelque chose... ». « Oui, quand on le met en route, a ajouté Damien, quand on voit l'arc électrique, cela se voit bien... »

Autre avantage : un seul taser suffirait par équipage en patrouille.

□ Il y a toutefois un inconvénient : son prix est de 2 à 3 000 euros. Mais voilà, c'est la seule arme à ne pas mettre en danger la vie du suspect...

Un participant à ce débat, le restaurateur Stéphane Manigold a même proposé un slogan :

« *Taser n'est pas tuer !* »

Une autre participante, Joëlle Dago-Serry, coach de vie, en aurait bien acquis un -mais il n'est pas en vente libre- car elle a avoué être peu rassurée au quotidien :

« *Je ressens plus le sentiment d'insécurité que je le ressentais avant... je le ressens partout ! J'estime que dans la société dans laquelle on vit, les « fous » sont partout...* ».



Quant au maire LR de Compiègne, Philippe Marini, il souhaite, comme l'a rapporté vendredi La Provence, « que la police puisse utiliser des drones et des fusils de paintball pour lutter contre les rodéos urbains. Il demande plus de moyens au ministère de l'Intérieur. Il souhaite que la police puisse utiliser des tirs

de paintball pour retrouver les auteurs en les « marquant », rapporte RMC. Les forces de police souhaitent notamment pouvoir avoir recours à des drones pour suivre les auteurs de ces rodéos, repérer leurs caches sans exposer les agents, et saisir le matériel plus facilement. »

□ « Mais aussi un nouvel outil : des pistolets de paintball, qui permettraient de marquer les vêtements des motards avec une peinture indélébile et invisible. « *L'idée, c'est d'utiliser un fusil spécifique de type paintball, avec une peinture indélébile et invisible à l'œil nu qui peut être retrouvée sur les auteurs* », a expliqué sur RMC Lilian

Mayhew, le directeur adjoint de la sécurité de la police municipale. »

« Une fois ciblés, les auteurs de rodéos pourront être condamnés et le phénomène s'enlisera, selon le maire (qui) a remis une proposition d'expérimentation au cabinet du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau. ».

Toutes ces informations seraient-elles des signes comme quoi nos nouvelles autorités politiques françaises seraient, enfin, décidées à renforcer la sécurité des Français ?

Tout en y réfléchissant, je vous offre un quart d'heure de détente avec Bruno Pomart ! Au printemps dernier, il n'avait pas hésité à critiquer les positions politiques d'Omar Sy voulant créer un groupe « face à l'extrême-droite ». L'ancien du RAID participait alors à un autre débat des Grandes Gueules sur RMC, là, face au docteur Jérôme Marty et à Joëlle Dago-Serry, coach de vie, se déclarant tous deux « contre l'extrême-droite » : 14 min et 11 secondes à déguster :□

Jacques MARTINEZ, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...